

Approches exégétiques du Deutéronome. Brève histoire de la recherche sur le Deutéronome depuis Martin Noth

Thomas Romer

Citer ce document / Cite this document :

Romer Thomas. Approches exégétiques du Deutéronome. Brève histoire de la recherche sur le Deutéronome depuis Martin Noth. In: Revue d'histoire et de philosophie religieuses, 75e année n°2, Avril-mai-juin 1995. pp. 153-175;

doi : <https://doi.org/10.3406/rhpr.1995.5331>

https://www.persee.fr/doc/rhpr_0035-2403_1995_num_75_2_5331

Fichier pdf généré le 28/11/2019

Résumé

Depuis la parution des *Überlieferungsgeschichtliche Studien* de Martin Noth, le livre du Deutéronome joue un rôle central dans la discussion exégétique. Cet article cherche à faire le point sur le chemin parcouru depuis cinquante ans. Au niveau diachronique, aucun consensus apparent n'existe concernant les questions de datation et de rédactions successives. Le modèle le plus performant semble être Deutéronome primitif sous Josias suivi à l'époque de l'exil de son insertion dans l'historiographie dtr, puis de plusieurs retouches rédactionnelles. Au niveau théologique, les thèmes suivants en constituent l'épine dorsale : la loi, l'alliance, le pays, la référence à l'exode et aux «pères». La dernière partie de l'article est consacrée aux perspectives pour la recherche future et insiste sur la nécessité d'un travail interdisciplinaire, intégrant davantage des approches sociologiques et anthropologiques.

Abstract

Th. Römer : Exegetical approaches of Deuteronomy. A brief history of research on Deuteronomy since Martin Noth.

Ever since Martin Noth's *Überlieferungsgeschichtliche Studien*, the Book of Deuteronomy plays a central part in the exegetical discussion. This article attempts an evaluation of the fifty years of research that have elapsed since then. On the diachronic level, no consensus has been reached with regard to questions of date and successive redactions. The most powerful hypothesis seems to be that of a primitive Deuteronomy's emerging in the time of Josiah, followed during the exilic period by its insertion in the deuteronomistic historiography as well as even later editorial corrections. On the theological level, the following themes appear as its backbone : the law, the covenant, the land, the reference to the Exodus and to the «fathers». The last part of the article is devoted to perspectives for future research. Here the necessity of an interdisciplinary approach is insisted upon : sociological and anthropological work should be better integrated in the exegesis.

APPROCHES EXÉGÉTIQUES DU DEUTÉRONOME

Brève histoire de la recherche sur le Deutéronome depuis Martin Noth

*Depuis la parution des *Überlieferungsgeschichtliche Studien* de Martin Noth, le livre du Deutéronome joue un rôle central dans la discussion exégétique. Cet article cherche à faire le point sur le chemin parcouru depuis cinquante ans. Au niveau diachronique, aucun consensus apparent n'existe concernant les questions de datation et de rédactions successives. Le modèle le plus performant semble être Deutéronome primitif sous Josias suivi à l'époque de l'exil de son insertion dans l'historiographie dtr, puis de plusieurs retouches rédactionnelles. Au niveau théologique, les thèmes suivants en constituent l'épine dorsale : la loi, l'alliance, le pays, la référence à l'exode et aux « pères ». La dernière partie de l'article est consacrée aux perspectives pour la recherche future et insiste sur la nécessité d'un travail interdisciplinaire, intégrant davantage des approches sociologiques et anthropologiques.*

MARTIN NOTH ET LE DEUTÉRONOME

La parution des *Überlieferungsgeschichtliche Studien* de M. Noth, en 1943¹, marque une date très importante dans l'histoire de l'interprétation de l'Ancien Testament, et notamment du Deutéronome. Ce dernier livre du Pentateuque n'attirait pas particulièrement l'attention

1. M. Noth, *Überlieferungsgeschichtliche Studien. Die sammelnden und bearbeitenden Geschichtswerke im Alten Testament* (Darmstadt : Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1967, 3^e édition). Traduction anglaise : *The Deuteronomistic History* (JSOT Supplement Series 15 ; Sheffield : JSOT Press, 1991 2^e éd.). Les références dans les textes sont faites d'après la traduction anglaise.

de la recherche vétéro-testamentaire. Wellhausen l'avait classé dans l'hypothèse documentaire, toutefois en lui réservant une place un peu spéciale (« D » était la seule source à ne pas refléter toute la trame narrative du Pentateuque). A ce moment, les questions relatives au Dt concernaient surtout sa composition, dont on admettait qu'elle était le fruit d'une succession d'éditions indépendantes faite à partir d'une œuvre originale, l'« Urdeuteronomium ». Ce Deutéronome primitif, depuis la *Dissertatio critica*² de de Wette (1805), était assimilé au livre de la Loi qui inspira à Josias sa réforme religieuse (2R 22). Naturellement, ce fond primitif ne nous étant pas parvenu comme tel, il restait aux chercheurs à tenter de le restituer.

Noth souscrivait entièrement à ses préoccupations³, et pensait comme d'autres que la première édition du Dt se trouvait dans Dt 6-28*. Ces questions, soit dit en passant, sont toujours débattues, et ce n'est pas de ce côté-ci qu'il faut chercher l'immense nouveauté des *Studien* et leur effet révolutionnaire dans le monde de la recherche en Ancien Testament. Si l'on peut parler d'« idée » neuve et de « révolution », c'est parce que Noth a attribué au Dt un nouveau *contexte*, désigné généralement sous le nom d'« historiographie deutéronomiste »⁴; or en attribuant au Dt la fonction de prologue à cette historiographie, il changeait entièrement la perspective globale de l'étude du Dt. Ce changement allait entraîner dans la suite plusieurs autres bouleversements quant à la compréhension de la Bible hébraïque i.e., sa formation, les sources où ses auteurs ont puisé, ses mythes, sa théologie, etc.

DEUTÉRONOME ET HISTORIOGRAPHIE DEUTÉRONOMISTIQUE

Son but étant de décrire la structure et la cohérence de l'HD, Noth commence son enquête avec les livres « dans lesquels le Dtr est le plus en vue » (p. 18), les livres de Jos à 2R. Ainsi, toute la description des traits dominants de l'historien dtr – l'insertion de discours aux moments cruciaux de l'histoire, l'uniformité du style et de la langue, le recours aux vieilles traditions – est curieusement faite d'abord *sans aucune* référence au Dt (p. 17-26). Ce dernier n'entre en lice que quand Noth cherche le commencement originel, positif de l'HD. Mais comme ce commencement ne lui apparaît pas distinctement, il va procéder par *via negationis*. Constatant qu'« il n'y a pas de trace d'« édition deutéronomiste » dans Genèse-Nombres » (p. 28), – ce qui paraît moins évident aux chercheurs d'aujourd'hui –, il fixe son attention sur le Dt lui-même, où, précisément, il perçoit des liens directs avec l'histoire

2. Pour une histoire de la recherche sur le Deutéronome avant M. Noth, cf. S. Loersch, *Das Deuteronomium und seine Deutungen. Ein forschungsgeschichtlicher Überblick* (SBB, 22, Stuttgart : Katholisches Bibelwerk 1967).

3. *History*, p. 124, n.1.

4. A partir de maintenant « historiographie deutéronomiste » sera abrégé HD, et « deutéronomiste », dtr.

qui s'ensuit (Dt 31,1-13 ; 34*). Il observe que Dt 1-3 (4) assume non pas la fonction d'introduction à la Loi deutéronomique (Dt 12ss), mais bien celle de prélude à l'HD. Cette interprétation de Dt 1-3 explique pourquoi ces premiers chapitres n'ont pas de rapport substantiel avec la loi, et pourquoi, d'autre part, ils ont quelques récits parallèles (voire des doublets) à ceux de l'exode et des « traditions du désert » du Tetrateuque (p. 28-30). Ainsi, le principal intérêt de Noth se borne à l'étude des chapitres 1-3 et 31-34 qui constituent un véritable *encadrement* à la Loi deutéronomique. Mais encadrement deutéronomiste. Le grand mérite de Noth réside dans cette distinction entre ce qui, dans le livre du Dt, relève soit du Dt primitif soit du Dtr, distinction qui, à quelques modifications près, s'est imposée à la majorité des chercheurs actuels⁵. Par suite, Noth n'a pas jugé nécessaire de « considérer l'histoire littérale de la Loi deutéronomique » (p. 32). Cet abandon s'explique par le motif de son enquête (l'origine de l'HD) mais il ne signifie pas que Noth ait regardé le noyau primitif du Dt comme une œuvre homogène, jaillie d'une seule main. Tout au contraire, il pensait que ce livre avait subi plusieurs éditions successives, comme semblent l'indiquer certains passages, par exemple ceux où les destinataires sont au pluriel ou bien le décalogue rapporté au chap. 5.

DEUTÉRONOME ET DIACHRONIE

Noth est donc parfaitement conscient des questions diachroniques inhérentes au livre du Dt, et notamment de celles que pose son encadrement dtr. Au moins 50 % de Dt 1-4 et 31-34 serait, selon son analyse diachronique, des insertions ultérieures qu'il attribue à divers rédacteurs ou glossateurs, sans préciser leur identité. Il ne se soucie donc pas de ces couches et de leur différence, et même néglige leur étude ; or, comme on le verra, cette lacune aura été à l'origine de plusieurs théories sur la diachronie du Dt et de l'HD. Noth aura ainsi, involontairement, balisé la route à l'élaboration de Deutéronomistes supplémentaires, deux, trois ou plus encore.

DEUTÉRONOME ET PENTATEUQUE

De Wellhausen à von Rad, la critique avait vu dans le livre de Josué la conclusion du récit des origines d'Israël. Ayant donc décidé de

5. Voir l'exposé de M. O'Brien, *The Deuteronomistic History Hypothesis : A Reassessment* (OBO 92, Freiburg (CH) : Universitätsverlag, Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht, 1989), p. 56 et l'histoire de la recherche sur Dt 1-3 par H.D. Preuss, *Deuteronomium* (Erträge der Forschung 164 ; Darmstadt : Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1982), pp. 75-84. Récemment C. Westermann a essayé de contester l'existence d'une historiographie dtr, cf. *Die Geschichtsbücher des Alten Testaments. Gab es ein deuteronomistisches Geschichtswerk ?* (München : Chr. Kaiser, 1994). Les arguments qu'il avance (diversité de matériaux et traditions en Dt-2R) ont déjà été constatés par Noth et ont été parfaitement intégrés dans sa thèse.

rattacher Jos au Pentateuque, elle préférera parler d'Hexateuque⁶. Toutefois l'enquête de Noth a rendu cette conception assez vaine ; car si le premier corpus comprenant le Dt fut l'HD, parler d'un Hexateuque n'a plus guère de sens. En outre cette conception n'est pas défendable non plus à cause de l'absence des sources du Pentateuque dans le livre de Josué⁷. Pour Noth, le Pentateuque n'a guère pu être construit qu'après le retranchement du Dt de l'HD⁸, donc assez tardivement. Cette vue implique bien sûr un changement radical dans l'interprétation du Dt : on ne devait plus le lire comme la *fin* du Pentateuque mais comme le *commencement* de l'HD. – Noth réalisait-il que ce changement de perspective dissimulait une bombe à retardement ? Cela semble peu probable car il demeurait lui-même assez conservateur à l'égard de la relation entre Tetrateuque et Dt. Il tenait pour un fait certain qu'à l'intérieur du Dt, le Dtr avait « repris une partie des anciennes sources de l'« Hexateuque » et faisait « montre d'une connaissance du contenu de ces sources » (p. 129). Aujourd'hui, comme nous le verrons, les exégètes sont moins affirmatifs sur ce point, et considèrent que la question des « traditions parallèles » entre Gn-Nb et Dt est la plus importante de toutes dans le débat sur le Pentateuque.

LE DÉBAT APRÈS NOTH

LA QUESTION DIACHRONIQUE

1. *Le problème des différentes couches et le « Numeruswechsel »*

Depuis toujours, la critique vétéro-testamentaire pensait que les changements d'adresse entre la deuxième personne du singulier et la deuxième personne du pluriel constituaient un *critère* qui permettait de déterminer les étapes de formation du texte⁹. En 1962, G. Minette de Tillesse (il se considère lui-même comme l'un des continuateurs les plus fidèles de Noth¹⁰) appliqua de manière systématique ce principe

6. Cf. de G. von Rad, *Das formgeschichtliche Problem des Hexateuch* (BWANT 78, Stuttgart : W. Kohlhammer, 1938) = *Gesammelte Studien zum Alten Testament* (TB 8, München : C. Kaiser, 1971, 4^e éd.), pp. 9-86.

7. Noth parvint à cette conception en 1938 tandis qu'il travaillait à son commentaire sur Jos : M. Noth, *Das Buch Josua* (HAT 1/7, Tübingen : C.J.B. Mohr, 1938 ; 1955, 2^e éd.). Dans les *Studien* il traite de ceci en appendice (pp. 180ss).

8. Avec la majorité des critiques, Noth considère Dt 34,1*. 4-9 comme un texte P et 32,48-52 comme une reprise de Nb 27,12-14 (P), cf. *Studien*, pp. 190s.

9. Pour l'histoire de la recherche sur le *Numeruswechsel* avant Noth, cf. C. Begg, « The Significance of the Numeruswechsel in Deuteronomy. The 'Pre-History' of the Question », *ETHL* 55 (1979), pp. 116-24.

10. Cf. ce qu'il écrit dans les « compléments » à la traduction portugaise des *Studien* dans la *Revista Biblica Brasileira* 10 (1993), pp. 229-67.

de distinction au livre du Dt. Selon lui, toutes les sections de Dt 5-30 qui contiennent des formes plurielles appartiennent à coup sûr au Dtr, et les passages écrits au singulier au Dt original¹¹. Mais assez vite, cette classification parut trop schématique. Preuve en est les travaux de critique littéraire qui, œuvrant avec le critère du *Numeruswechsel*, produisirent une multiplicité de couches dt et dtr¹² échappant à tout contrôle. Plus d'un chercheur estima que cette alternative devait s'expliquer autrement. Pour P. Buis et J. Leclerq, elle reflétait plutôt une stratégie du discours oral, stratégie qu'on retrouve d'ailleurs dans d'autres cultures¹³. N. Lohfink interpréta le *Numeruswechsel* comme une élaboration stylistique des auteurs du Dt¹⁴. S'il semble hasardeux de se servir du *Numeruswechsel* comme d'un critère automatique, c'est aussi parce que ces changements du pluriel au singulier ne se réduisent pas au livre du Dt. Ils sont attestés dans beaucoup de textes en dehors de lui (Ex 23.20-33; Lv 19; etc.) – et aussi dans des documents extra-bibliques, comme dans l'inscription de Sefire¹⁵. Deuxièmement, nous trouvons à l'intérieur du Dt (p. expl. Dt 4¹⁶; 6,1-3; et beaucoup d'autres) des textes où il est impossible de faire correspondre une couche différente à chaque changement d'adresse. Cela, certes, ne signifie pas que toutes les attestations du *Numeruswechsel* trouvent une explication d'ordre stylistique, comme Lohfink, Braulik et d'autres ont voulu l'établir. Il y a apparemment un certain nombre de cas où le changement d'adresse coïncide avec d'autres critères de critique littéraire, comme dans Dt 10,14-19.20-22 et 12,2-12.13-28¹⁷. Au reste, ces problèmes de critique littéraire sont très complexes et dépassent largement la question du *Numeruswechsel*. Aujourd'hui, beaucoup d'exégètes reconnaissent qu'un nombre important de textes « dtr » se décèle à l'intérieur de Dt 5-30. Dt 5,1ss; 9,7ss; etc., montrent des liens thématiques et linguistiques évidents avec l'encadrement dtr. Quelques péripécies, comme 28,45ss; 29,21ss ou encore 30,1ss présupposent les événements de 597/87 ! Cette découverte de traces dtrs dans le noyau primitif du Dt n'épargne même pas les textes légaux.

11. G. Minette de Tillesse, « Sections 'Tu' et Sections 'Vous' dans le Deutéronome », *VT* 12 (1962), pp. 29-87; « Martin Noth et la 'Redaktionsgeschichte' des livres historiques », C. Hauret (éd.), *Aux grands carrefours de la révélation et de l'exégèse de l'Ancien Testament* (Recherches Bibliques VIII, Paris : Desclée, de Brouwer, 1967), pp. 51-75.

12. Cf. en particulier F. García López, « Analyse littéraire de Deutéronome V-XI », *RB* 84 (1977), pp. 481-522; 85 (1978), pp. 5-49; et Y. Suzuki, *The « Numeruswechsel » Sections in Deuteronomy* (Ann Arbor, London : University Microfilms International, 1982); *Linguistic Studies in Deuteronomy* (en japonais : Tokyo, 1987) : il trouve dix couches différentes dans le Dt; cf. la présentation de K.-H. Walkenhorst, « Neueste Deuteronomiumforschung in Japan », *BZ* 33 (1989), pp. 81-92.

13. P. Buis & J. Leclerq, *Le Deutéronome* (Sources Bibliques, Paris : Gabalda, 1963), p. 9.

14. N. Lohfink, *Das Hauptgebot. Eine Untersuchung literarischer Einleitungsfragen zu Dtn 5-11* (AnBib 20, Rome : Pontificio Instituto Biblico, 1963), pp. 239-58.

15. Pour d'autres exemples, cf. K. Baltzer, *The Covenant Formulary in Old Testament, Jewish and Early Christian Writings* (Oxford : D.E. Green 1971), p. 33, n. 71.

16. Comme A.D.H. Mayes, *Deuteronomy* (NCBC, Grand Rapids : W.B. Eerdmans, London : Morgan & Scott, 1981), le fait voir, l'usage diachronique du *Numeruswechsel* dans ces textes « succeeds only in doing unacceptable violence to the text » (p. 36).

17. Cf. H.D. Preuß, *Deuteronomium*, pp. 50-52.133-34. Mais même dans ces textes le *Numeruswechsel* est difficile à manier. Dans la section plurielle 10,20-22, le v. 22 peut être considéré

Venons-en à l'exégèse germanique, influencée comme l'on sait par le modèle de l'« école de Göttingen »¹⁸. D'après Smend et ses disciples, il faut distinguer trois couches substantielles dans l'HD : le DtrH (le dtr « historien » exilique), le DtrP (le rédacteur dtr « prophétique », essentiellement limité aux livres de Samuel et des Rois¹⁹), et le DtrN (le dtr « nomiste » [post-]exilique, qui doit être subdivisé en DtrN₁, DtrN₂, etc.)²⁰. DtrH couvre Dt 1,1 à 2R 25,21 ; DtrN commence probablement en Dt 1,5 (ou intégrant déjà le Tetrateuque ?) et s'achève en 2R 25,30²¹. Cette théorie, qui offre un joli tableau de la complexité de couches dtrs, introduit des problèmes nouveaux dans le débat. Comme l'estime McKenzie, « les protagonistes de cette approche n'ont pas produit une image entièrement claire des trois rédacteurs »²². En effet, l'école de Smend est particulièrement silencieuse sur l'histoire rédactionnelle du Dt. La question de la nature et de l'étendue des différentes couches dans le Dt et dans le reste de l'HD n'est pas encore expliquée de manière satisfaisante. De plus, il ne semble pas très probant de désigner l'une des couches dtr « nomiste », quand tout l'intérêt dtr porte précisément sur la loi de Yhwh. Nous manquons enfin de critères (linguistiques ou autre) qui puissent nous permettre de suivre une couche dtr spécifique du début à la fin. Il n'est pas étonnant que le collègue de Smend à Göttingen, Perlitt, qui dirige simultanément plusieurs thèses sur le Dt²³, manifeste davantage de prudence lorsqu'il analyse les strates du Dt²⁴. Selon lui, les « questions stylistiques » du Dt sont difficiles à interpréter (p. 38). Il estime que, contrairement aux livres prophétiques, les couches dt ou dtr du Dt ne s'expriment pas dans un langage spécifique, et considère, pour cette raison, la reconstruction de l'histoire rédactionnelle du Dt comme virtuellement impossible (p. 37). Ses étudiants, pourtant, sont un peu moins pessimistes. Knapp, dans une analyse de critique littéraire de Dt 4, a découvert trois couches dtr « tardives », qui resurgissent en

comme addition ultérieure, lui qui dépend probablement des passages sacerdotaux (cf. A.D.H. Mayes, *Deuteronomy*, pp. 211s.), et en Dt 12, on considère généralement les passages au pluriel comme une combinaison de deux différentes couches littéraires (cf. R. Smend, *Die Entstehung des Alten Testaments* (ThW 1, Stuttgart et al. : Kohlhammer, 1978, p. 73)).

18. Cf. la présentation de W. Roth, « Deuteronomistisches Geschichtswerk/ Deuteronomistische Schule », *TRE* 8 (1981), pp. 543-52.

19. Cf. W. Dietrich, *Prophetie und Geschichte. Eine redaktionsgeschichtliche Untersuchung zum deuteronomistischen Geschichtswerk* (FRLANT 108, Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht, 1972).

20. Cf. R. Smend, *Entstehung*, pp. 71-3, 114-25.

21. H. Weippert, « Das deuteronomistische Geschichtswerk. Sein Ziel und Ende in der neueren Forschung », *ThR* 50 (1985), pp. 213-49, pp. 231-35, donne un résumé commode des opinions (parfois divergentes) de l'école de Smend. Cf. aussi le compte rendu de l'ouvrage de W. Dietrich par F. Langlamet dans *RB* 81 (1974), pp. 601-606.

22. S.L. McKenzie, « Deuteronomistic History », *ABD* 2 (1992), pp. 160-68, p. 163.

23. D. Knapp, *Deuteronomium 4. Literarische Analyse und theologische Interpretation* (GTA 35, Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht, 1986) ; J. Buchholz, *Die Ältesten Israels im Deuteronomium* (GTA 36, Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht, 1988) ; R. Achenbach, *Israel zwischen Verheißung und Gebot. Literarkritische Untersuchungen zu Deuteronomium 5-11* (EHS.T 422, Frankfurt/M. et al. : P. Lang, 1991). Ces études (et d'autres) sont présentées d'un point de vue critique par H.D. Preuß, « Zum deuteronomistischen Geschichtswerk », *ThR* 58 (1993), pp. 229-264, surtout pp. 237-242.

24. L. Perlitt, *Deuteronomium* (BK V, Neukirchen-Vluyn : Neukirchener Verlag, 1990ss).

Dt 29-30²⁵ et qui fournissent un triple cadre à Dt 5-28*. Toutes ces couches présupposent la première édition (exilique) de l'HD dans laquelle Dt 3,29 est suivi de 4,45 ce qui implique l'existence d'au moins quatre couches dtr. Knapp a certainement eu raison d'attirer l'attention sur les liens multiples entre Dt 4 et 29-30²⁶ et sur le souci dtr d'une constante réactualisation. Mais il néglige d'étudier les relations littéraires entre son triple encadrement et les chapitres encadrés. Récemment, Achenbach a analysé Dt 5-11 et y a découvert un nombre impressionnant²⁷ de couches²⁸ dtr, dtr tardives et post-dtr, qu'il ne veut même pas compter ! En un sens, Achenbach confirme l'idée courante que l'introduction originale à la loi dt se trouve en Dt 6,4s.10-13 (p. 180-182). Mais ce texte appartiendrait déjà à la période exilique²⁹, de sorte qu'il ne saurait y avoir d'introduction pré-exilique au code de la loi dt dans Dt 12ss. Ce point peut être considéré comme le résultat d'un type de recherche qui se focalise de plus en plus sur le caractère dtr du Dt³⁰.

Or tous ces travaux dépendent de la thèse de Noth qu'édition dtr implique édition exilique. Cette idée a pourtant été remise en question, en particulier par la recherche américaine. D'après F. M. Cross³¹, la première couche dtr du Dt date de la période josianique. Pour Friedmann³², le Dt porte les traces les signes d'une édition originale josianique de l'HD (p. expl. dans des textes comme Dt 6,5 ; 9,21 ; 12,1ss ; 17,8-12 ; 30,10 ; cf. p. 7-10). Aux couches exiliques de la rédaction dtr (Dtr²) appartiendraient Dt 4,24-31 ; 8,19ss ; 28,36s. 63-68 ; 29,21-27 ; 30,15-20 ; 31,16-22.28-30 ; 32,44 ; plus le cantique de Moïse, sans doute archaïque mais ajouté à ce moment-là (p. 26s). Pourtant, ni Friedmann ni les autres représentants de l'école de Cross³³

25. D. Knapp, *Deuteronomium 4*. Couche I : 4,1-4,9-14 ; 29,1b-14* ; II : 4,15-16a.19-28 ; 29,15-27* ; III : 4,29-35 (les v. 36-40 sont tardifs) ; 30,1-10. I et II appartiennent à la période exilique, III à la période postexilique.

26. Cf. aussi A.D.H. Mayes, « Deuteronomy 4 and the Literary Criticism of Deuteronomy », *JBL* 100 (1981), pp. 23-51.

27. Cela rappelle la dissertation de Jéna de R. Stahl, *Aspekte der Geschichte deuteronomistischer Theologie. Zur Traditionsgeschichte der Terminologie und zur Redaktionsgeschichte der Redekompositionen* (1982), cf. *ThLZ* 108 (1983), cols. 74-76, qui subodore environ dix couches littéraires.

28. R. Achenbach, *Israel*. Il utilise assez souvent le critère du *Numeruswechsel*. Selon lui, le texte de base écrit au singulier fut retravaillé par une rédaction au pluriel. Puis réinterviennent plusieurs rédactions au singulier.

29. Achenbach pense que Dt 6,4s.10-13 est plus récent que Jos 24 et plus ancien que Jos 23.

30. Cf. aussi J. Vermeylen, *Le Dieu de la Promesse et le Dieu de l'Alliance* (LD 126, Paris : Cerf, 1986), pp. 118-22, qui a découvert trois Dtrs dans le Dt (Dtr575, Dtr560, Dtr525). Plus problématique est la thèse de Preuß, Achenbach et autres d'après laquelle le code de la loi n'aurait pas été inséré dans la première édition de l'HD. Je suis d'accord avec O'Brien (*Deuteronomistic History*, pp. 47s.) qu'il n'y a pas de raison convaincante qui puisse soutenir une telle idée.

31. F.M. Cross, « The Themes of the Book of Kings and the Structure of the Deuteronomistic History », in *Canaanite Myth and Hebrew Epic. Essays in the History of the Religion of Israel* (Cambridge, Mass. : Harvard University Press, 1973), pp. 274-89.

32. R.E. Friedman, *The Exile and Biblical Narrative. The Formation of the Deuteronomistic and Priestly Works* (HSM 22, Chico : Scholars Press, 1981).

33. Comme par exemple R.D. Nelson, *The Double Redaction of the Deuteronomistic History* (JSOT Suppl. Ser. 18, Sheffield : JSOT Press, 1981).

n'ont poursuivi de manière systématique les traces d'une édition josianique dans les livres de l'HD (y compris le Dt). Le premier qui a entrepris cela fut Mayes, suivi de Peckham et de O'Brien³⁴. Ce faisant, ces auteurs ont rapproché les écoles de Smend et de Cross. Mayes attribue l'historicisation de la « loi de Moïse » (Dt 6-25*) à l'historien josianique qui produisit l'HD. Son intervention serait particulièrement manifeste en Dt 1-3* ; 5* ; 9-10* ; 12,8-12 ; 31,1-8.14s.23 ; 34,1-6. Une seconde rédaction apparaîtrait dans des textes comme 4,1-40 ; 6,10-18 ; 7,4s.7-16.25s ; 8,1-6.11b.14b-16.18b-20 ; 10,12-11.32 ; 12,1-7.32 ; 14,1.14-21 ; 15,4-6 ; 17,2s ; 25 ; 17-19 ; (26,1-15) ; 26,16-27,26 ; 28 (?) ; 29s ; 32,45-47. Celle-ci est alors imputable à un « éditeur » dtr exilique qui se tiendrait dans le sillage du second-Esaïe. Elle souligne la double exigence d'un culte exclusif à Yhwh et de l'obédience à la loi, et s'apparente ainsi au DtrN de Göttingen. En Dt 10,8s ; 11,29s ; 27,1-8.11-26 ; 31,9-13.24-19 Mayes découvre des indices d'une troisième rédaction dtr. De plus il isole les additions post-dtrs reflétant une rédaction qui fait du Dt une partie du Pentateuque (p. expl. 32,48-52 ; 33 ; 34,7-9.10-12). En fait, cette investigation attribuée aux éditions exiliques bien plus de textes que ne l'avait fait Cross.

Tous ces travaux ouvrent la voie à un consensus virtuel dans la recherche sur le Dt³⁵. Leurs auteurs ont probablement raison d'affirmer l'existence d'un cadre josianique autour du code de la loi, puisqu'une élaboration littéraire sous Josias est vraisemblable. Toutefois cela n'implique pas l'édition de l'HD tout entière, ni même une première version de celle-ci. L'avis de Lohfink doit être pris ici en considération³⁶. Il est lui-même convaincu de l'existence d'une historiographie josianique, mais celle-ci n'affecte que Dt 1,1 - Jos 22*. Dans cet espace il trouve un « DtrL » (= *deuteronomistische Landeroberungserzählung*), une histoire de la conquête du pays. Il attribue à cette rédaction qui peut être caractérisée par un emploi fréquent de ירש à peu près les mêmes textes que Noth attribuait à son Dtr (Dt 1-3* ; 5* ; 9s*, p. 132-134). Les autres textes – parénétiques et historiques – du Dt appartiendraient à diverses rédactions (post)exiliques³⁷.

Une combinaison entre les approches « germanique » et « anglo-

34. A.D.H. Mayes, *The Story of Israel Between Settlement and Exile. A Redactional Study of the Deuteronomistic History* (London : SCM Press, 1983), pp. 22-39, cf. aussi son commentaire sur le Dt ; B. Peckham, *The Composition of the Deuteronomistic History* (HSM 35, Atlanta : Scholars Press, 1985) ; M.O'Brien, *The Deuteronomistic History Hypothesis*.

35. Cf. E. Cortese, « Theories concerning Dtr : A Possible Rapprochement », in C. Brekelmans & J. Lust (éd.), *Pentateuchal and Deuteronomistic Studies. Papers Read at the XIIIth IOSOT Congress Leuven 1989* (Leuven : University Press & Peeters, 1990), pp. 179-90.

36. Cf. N. Lohfink, « Kerygmata des deuteronomistischen Geschichtswerks », in J. Jeremias & L. Peritt, *Die Botschaft und die Boten. FS H.W. Wolff* (Neukirchen-Vluyn : Neukirchener Verlag, 1981), pp. 87-100 = N. Lohfink, *Studien zum Deuteronomium und zur deuteronomistischen Literatur II* (SBA. AT 12, Stuttgart : Katholisches Bibelwerk, 1991), pp. 125-142 ; cf. aussi G. Braulik, *Deuteronomium 1-16* (NEB 15, Würzburg : Echter, 1986), pp. 10-12 et A. Moenikes, « Zur Redaktionsgeschichte des sogenannten Deuteronomistischen Geschichtswerks », *ZAW* 104 (1992), pp. 333-48.

37. Pour l'une des couches les plus tardives, Lohfink invente un nouvel acronyme : DtrÜ (= *dtr Überarbeiter*), qui est responsable de la rédaction finale de Dt 7 ; 8 ; 9,1-8.22-24 (p. 141).

saxonne » devrait être possible. Un consensus devrait se faire autour de l'idée qu'un important pourcentage de Dt 1-11 et 26-34 est dû à des rédactions dtr exiliques, quoique nous manquions de critères fiables (objectifs ?) pour les apprécier. Mais en même temps, il faut tenir compte des données témoignant d'une rédaction josianique du livre de la loi. Cela nous amène à faire quelques remarques sur le « Dt primitif ».

Le livre de la loi de Josias et le problème du Deutéronome primitif

D'après 2R 22-23³⁸, la réforme de Josias se fonde sur la découverte d'un livre de loi, livre que les exégètes assimilent volontiers à une forme ancienne du Dt. Si l'on admet cette hypothèse, il est possible de reconstruire le Dt original. Pour beaucoup de chercheurs, la première édition aurait été écrite à l'époque d'Ezékias³⁹. D'autres estiment que l'original a été rédigé par des supporters de Josias dans le but de servir de propagande religieuse⁴⁰. Toujours est-il que le lien entre le livre mentionné en 2R 22 et le livre du Dt reste une pierre de touche de l'exégèse critique. Depuis Noth ce sujet a provoqué bien des remous. Récemment, Eleanore Reuter a contesté ce lien en arguant que le livre de la réforme josianique devait être le Code de l'Alliance (Ex 20,22-23,33*)⁴¹. Selon elle, le Dt original a été écrit au moment même de la réforme josianique, voire même plus tard. Mais il est difficile de soutenir cette thèse vu qu'aucun lien précis ne relie Ex 20,22ss au récit de 2R 22-23⁴², et qu'au contraire c'est ce dernier qui fait allusion au Dt. Le vrai problème est celui de l'historicité de 2R 22-23. Il est reconnu depuis longtemps que le récit, dans sa forme finale, est l'œuvre d'un rédacteur dtr qui voulait doter le mouvement dt d'un mythe d'origine⁴³. Or, comme Diebner et Nauerth l'ont montré, le motif du livre « divin » trouvé est, dans l'Antiquité, une stratégie littéraire classique qui vise à légitimer les changements d'ordre social et religieux⁴⁴, de sorte que même s'il y eut une « réforme » josianique (et il n'est pas nécessaire d'en douter), il n'est pas certain qu'elle fut incitée par la

38. Une bibliographie des travaux récents sur ces chapitres a été faite par H.D. Preuß, « Zum deuteronomistischen Geschichtswerk », pp. 246-250.

39. P. expl. N. Lohfink, « Culture Shock and Theology. A Discussion of Theology as a Cultural and Sociological Phenomenon Based on the Example of Deuteronomic Law », *BTB* 7 (1977), pp. 12-22 ; M. Weinfeld, *Deuteronomy 1-11* (AB 5, New York et al. : Doubleday, 1991), pp. 44-54 ; F. García López, *Le Deutéronome. Une Loi prêchée* (Cahiers Evangile 63, Paris : Cerf, 1988), p. 10.

40. R. Clements, *Deuteronomy* (OT Guides, Sheffield : JSOT Press, 1989), p. 71 ; Y. Suzuki, « A New Aspect of the Occupation Policy by King Josiah », *AJBI* 18 (1992), pp. 31-61.

41. E. Reuter, *Kultzentralisation. Entstehung und Theologie von Dtn 12* (Athenäums Monographien : Theologie, BBB 87, Frankfurt/M. : A. Hain, 1993), pp. 243-58.

42. Cf. N. Lohfink, « Gibt es eine deuteronomistische Bearbeitung im Bundesbuch ? », in C. Brekelmans & J. Lust (éd.), « *Peutateuchal and Deuteronomistic Studies*, pp. 91-113.

43. Je ne peux pas entrer ici dans le débat sur l'histoire rédactionnelle de ce texte, cf. K. Visaticki, *Die Reform des Josia und die religiöse Heterodoxie in Israel* (St. Ottilien : EOS Verlag, 1987).

44. B.J. Diebner & C. Nauerth, « Die Inventio des ?????????? in 2 Kön 22. Struktur, Intention und Funktion von Auffindungslegenden », *DBAT* 18 (1984), pp. 95-118. Cette stratégie est encore en usage, cf. le mythe d'origine des Mormons.

découverte d'un livre. Il est plus vraisemblable que le Dt original ait été écrit dans le but d'accompagner et de légitimer la politique de Josias⁴⁵. Quoi qu'il en soit, la reconstruction d'un *Urdeuteronomium* reste un problème ouvert. Pour ceux qui considèrent qu'elle est toujours possible, la thèse classique du commencement du Dt original en 6,4 reste séduisante. Le noyau de ce Dt primitif serait constitué surtout du Code de la loi⁴⁶. Mais attention : même dans le Code, les exégètes ont découvert de plus en plus de textes exiliques.

Les travaux diachroniques sur le Code de la loi

Les chercheurs, dans les années soixante-dix, furent occupés par la reconstruction des diverses collections indépendantes de lois que la première édition du Dt avait intégrées. Cette nouvelle orientation de l'exégèse vers des plus petites unités succède à une période d'appréhension globale de la Loi dt. Merendino, Seitz, L'Hour et d'autres⁴⁷, postulaient l'existence des collections suivantes : les lois *tô'ebâ* (Dt 16,21-17,1 ; 18,10-12a ; 22,5 ; 23,18-19b ; 25,13-16) ; les lois *bi'artâ* (13,2-6 ; 17,2-7 ; 19,16-19 ; 21,8-21 ; 22,13-21.23-27 ; 24,7) ; les lois concernant la guerre (20 ; 21,10-14 ; 23,10-15 ; 25,17-19) ; les « lois humanitaires » (15,22-24) ; les lois de centralisation (12 ; 14,22-27 ; 15,19-23 ; 16,1-15 ; 17,8-13 ; 18,1-8 ; 26,1-11). Très rapidement on s'aperçut que certaines « collections » (sur la centralisation, la guerre, l'humanitarisme) étaient étroitement liées à l'idéologie dtr, ce qui a rendu vaine toute spéculation sur leur éventuelle origine pré-dtr. Même si la possibilité de lois pré-dtr en Dt 12ss ne peut pas être écartée, la recherche est aujourd'hui nettement plus circonspecte quant à l'existence de ces anciennes collections. A présent, une partie du matériel légal lui-même est daté de la période exilique. Pour Lohfink, Braulik et d'autres, les lois sur les autorités (16,18-18,26) ainsi que 19-25, résultent de rédactions exiliques et post-exiliques⁴⁸. Ce déplacement

45. Sur ce point j'ai tendance à être d'accord avec Mayes, *Deuteronomy*, pp. 102s et Reuter, *Kultzentralisation*, p. 258.

46. Un consensus concernant le Dt original ne saurait que s'inscrire dans une perspective eschatologique... Cf. les différentes reconstructions de A.D.H. Mayes, *Deuteronomy*, p. 48 ; H.D. Preuß, *Deuteronomium*, pp. 49-61 ; O. Kaiser, *Einleitung in das Alte Testament* (Gütersloh : G. Mohn, 1984, 5^e éd.), pp. 134s.

47. R.P. Merendino, *Das deuteronomische Gesetz. Eine literarkritische, gattungs- und überlieferungsgeschichtliche Untersuchung zu Dt 12-26* (BBB 31, Bonn : P. Hansen, 1969) ; G. Seitz, *Redaktionsgeschichtliche Studien zum Deuteronomium* (BWANT 93, Stuttgart et al. : Kohlhammer, 1971) ; J.L'Hour, « Une législation criminelle dans le Deutéronome », *Bib.* 44 (1963), pp. 1-28 ; cf. aussi G. Nebeling, *Die Schichten des deuteronomischen Gesetzeskorpus. Eine traditions- und redaktionsgeschichtliche Analyse von Dtn 12-26* (Diss., Münster 1970). L'existence de collections pré-dtr indépendantes a déjà été postulée par Steuernagel. Pour une histoire de la recherche cf. H.D. Preuß, *Deuteronomium*, pp. 103-48.

48. « Die Sicherung der Wirksamkeit des Gotteswortes durch das Prinzip der Schriftlichkeit der Tora und durch das Prinzip der Gewaltenteilung nach den Ämtergesetzen des Buches Deuteronomium (Dt 16,18-18,22) », in H. Wolter (éd.), *Testimonium Veritati. FS W. Kempf* (Frankfurt/M. : Knecht, 1971), pp. 143-55 = *Studien zum Deuteronomium und zur deuteronomistischen Literatur I* (SBAB 8, Stuttgart : Katholisches Bibelwerk, 1990), pp. 305-323 ; G. Braulik ; *Die deuteronomischen Gesetze und der Dekalog. Studien zum Aufbau von Deuteronomium 12-26* (SBS 145, Stuttgart : Katholisches Bibelwerk,

d'une part réduit la taille supposée du livre de loi josianique ou pré-josianique, d'autre part force à interpréter les textes légaux, non comme données concrètes, mais comme données théoriques et théologiques (décrivant donc la société dtr idéale⁴⁹). McBride et Crüsemann⁵⁰ ont réagi là-contre. Pour Crüsemann, la loi du Dt, loin d'être utopique, reflète au contraire la réalité politique des propriétaires terriens qui ont soutenu la réforme josianique. Ce qu'il reproche donc à l'exégèse chrétienne, c'est de lire les textes légaux du Dt avec des lunettes théologiques, c'est d'y chercher une conception de Dieu, tout en oubliant de considérer les fondements propres de la réflexion théologique dt, c'est-à-dire la Loi (p. 238). Par ailleurs, il ne lui semble pas possible de trouver des indices d'une activité littéraire intense en Dt 12-26 pour une période exilique ou post-exilique (p. 251). Même si quelques-unes des interprétations des textes législatifs faites par Crüsemann ont un caractère un peu apologétique (en particulier la question de l'émancipation féminine dans le Dt⁵¹, p. 291ss), il a rendu sensible le problème méthodologique touchant l'interprétation des textes légaux de l'AT, et nous force à nous demander si ces textes ont été écrits en vue d'une pratique ou en vue du sermon.

La question des auteurs

La thèse classique de G. von Rad, c'est-à-dire l'identification des auteurs du Dt original avec la classe sacerdotale des Lévites⁵², n'est plus soutenue aujourd'hui que par quelques-uns⁵³. Après l'étude importante de M. Weinfeld sur les rapports entre le Dt et les traditions sapientiales, la plupart des exégètes situent les auteurs du Dt parmi les scribes de la cour de Jérusalem⁵⁴. Cela explique non seulement la continuité entre les éditions josianique et exilique du Dt (pour autant que l'on mette les Dtrs parmi les officiels de la cour de Jérusalem en exil⁵⁵), mais encore la parenté entre le Dt et la culture assyrienne. Cependant, il est indéniable que le Dt reflète aussi des intérêts lévi-

1991). Une approche plus différenciée a été faite par U. Rütterswörden, *Von der politischen Gemeinschaft zur Gemeinde. Studien zu Dt 16,1-18,22* (BBB 65, Frankfurt/M. : Athenäum, 1987).

49. Ceci était une interprétation commune de Dt 12ss au début du vingtième siècle.

50. S. McBride, « Polity of the Covenant People. The Book of Deuteronomy », *Int* 41 (1987), pp. 229-44 ; F. Crüsemann, *Die Tora. Theologie und Sozialgeschichte des alttestamentlichen Gesetzes* (München : C. Kaiser, 1992) ; cf. aussi R. Albertz, *Religionsgeschichte Israels in alttestamentlicher Zeit I* (Grundrisse zum AT 8/1, Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht, 1992), pp. 327-60.

51. Cf. aussi G. Braulik, « Die Ablehnung der Göttin Aschera in Israel. War sie erst deuteronomisch, diente sie der Unterdrückung der Frauen ? », in M.-T. Wacker & E. Zenger (éd.), *Der eine Gott und die Göttin* (QD 135, Freiburg et al. : Herder, 1991), pp. 106-36. Je ne saurais être d'accord avec de tels court-circuitages herméneutiques.

52. G. v. Rad, *Studien*, pp. 66ss.

53. P. expl. A.D.H. Mayes, *Deuteronomy*, pp. 107s.

54. M. Weinfeld, *Deuteronomy and Deuteronomistic School* (Oxford : Clarendon, 1972).

55. Dans une note en bas de page de ses *Studies* (p. 145, n. 1) Noth a suggéré que le Dtr vivait en Palestine, suggestion qui devient opinion courante. A présent de plus en plus de chercheurs localisent l'édition exilique du Dt et de l'HD parmi les exilés, cf. J.A. Soggin, *Einführung in die Geschichte Israels und Judas* (Darmstadt : Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1991), p. 148.

tiques et prophétiques, et que par ailleurs il consacre une place importante aux Anciens⁵⁶. Par conséquent, il serait erroné d'identifier les auteurs du Dt à une classe professionnelle déterminée. Suivant Clements et Albertz, il serait plus adéquat de parler de « coalition », de quelque chose comme d'un « parti réformateur » conduit par des intellectuels de la cour de Jérusalem⁵⁷.

STRUCTURE ET TECHNIQUES DE COMPOSITION DU DEUTÉRONOME

Comme l'a remarqué Christensen, l'intérêt accordé à la structure et aux caractéristiques stylistiques du Dt⁵⁸ marque un changement fondamental dans l'étude du Dt après Noth.

La structure du Deutéronome

C'est l'étude des traités Hittites qui a donné de l'impulsion à la question des structures. Des chercheurs comme Mendenhall et d'autres⁵⁹ ont trouvé maints parallèles entre ces traités et le Dt, et en ont conclu que le Dt avait peut-être une origine au II^e millénaire. Mais Weinfeld⁶⁰, suivi de beaucoup d'autres, a montré que les traités assyriens offraient encore de meilleurs parallèles, corroborant ainsi l'idée plus probable d'une origine du Dt au VIII^e ou VII^e siècle. Suite à ce dernier rapprochement, l'on a souvent décrit la structure du Dt d'après le modèle des traités assyriens, à savoir : Préambule (Dt 1,1-5), prologue historique (1,6-11,32), prescriptions (12-26), sanctions : malédiction et bénédiction en cas d'observation ou de violation du traité (27-29), liste de témoins (31-24-28). Toutefois, l'euphorie que suscita cette nouvelle approche s'est vue aussitôt confrontée à des problèmes sérieux et à des critiques⁶¹. D'une part, il fallait reconnaître qu'à peu près tous les traités assyriens à disposition⁶² ne se présentent que dans des conditions fragmentaires, ce qui rend difficile la reconstitution d'un modèle standard. D'autre part, la structure elle-même qu'on propose du Dt, lors de cette mise en parallèle, est assez superficielle, et en

56. Sur le Dt et la prophétie, cf. E.W. Nicholson, *Deuteronomy and Tradition* (Oxford : Blackwell, 1965) ; sur le Dt et les Anciens, cf. L.J. Hoppe, *The Origins of Deuteronomy* (Ann Arbor, London : University Microfilms International, 1980).

57. R. Clements, *Deuteronomy*, pp. 78s ; R. Albertz, « Die Intentionen der Träger des Deuteronomistischen Geschichtswerks », in R. Albertz et al., *Schöpfung und Befreiung. FS C. Westermann* (Stuttgart : Calwer, 1989), pp. 37-53 ; p. 39s.

58. D.L. Christensen, *Deuteronomy 1-11* (WBC 6A, Dallas : Word Books, 1991), p. 1.

59. G.E. Mendenhall, « Covenant Forms in Israelite Tradition », *BA* 17 (1954), pp. 49-76. Pour une histoire de la recherche cf. D.J. McCarty, *Treaty and Covenant. A Study in Form in the Ancient Oriental Documents and in the Old Testament* (AnBib 21A, Rome : Istituto Pontificio Biblico, 1978).

60. *Deuteronomy and Deuteronomist School*, pp. 59-157.

61. Cf. L. Perlitt, *Bundestheologie im Alten Testament* (WMANT 36, Neukirchen ; Neukirchner Verlag, 1969), en part. pp. 93-101.

62. Les traductions anglaise et française de ces traités ont été faites récemment : S. Parpola & K. Watanabe, *Neo-Assyrian Treaties and Loyalty Oaths* (State Archives of Assyria II, Helsinki : Helsinki University Press, 1988) ; J. Briand et al. : *Traités et Serments dans le Proche-Orient Ancien* (Suppl. CE 81, Paris : Cerf, 1992).

outre elle suppose le livre dans sa forme dtr exilique ! Le Dt original (6,4ss ; 12ss*.28** [?]) contient mal tous les éléments que nous trouvons dans les documents de vassalité assyriens (ou autres). Mais il est clair cependant qu'il y a des connexions entre le Dt et la tradition tractatologique du Proche-Orient, et que des éléments de terminologie relatifs aux traités de vassalité parcourent le Dt (le commandement d'*aimer* Yhwh, de *suivre* et d'*écouter la voix* du Seigneur, la validité du traité *pour les fils et les fils des fils*). Les formules de malédiction de Dt 28,20ss ont des affinités évidentes avec les traités d'Esarhaddon⁶³. On doit donc reconnaître « que les structures et le vocabulaire des traités ont influencé la forme, le vocabulaire et les idées du livre »⁶⁴. Or si les auteurs josianiques ou exiliques du Dt empruntent aux traités assyriens la rhétorique et l'idéologie (l'un n'allant pas sans l'autre), et intègrent cela dans la culture yahwiste, nous pouvons y voir une intention subversive⁶⁵. Le suzerain d'« Israël » n'est pas le roi d'Assyrie ou de Babylone, mais Yhwh, le seul seigneur de son peuple. Usant des termes de l'alliance assyrienne, les Dtrs frappent l'« ennemi » avec ses armes à lui.

Reste le problème de la structure globale du livre. On a essayé de montrer que les en-têtes du livre (1,1 ; 4,44-49 ; 28,69 ; 33,1) fournissent une structure rudimentaire mais objective du livre dans sa forme finale⁶⁶. Il y a d'autres propositions⁶⁷, mais un travail supplémentaire devrait être fait sur la relation entre la structure et la (les) formes(s) littéraire(s) du livre. Puisque le Dt se présente lui-même comme le discours final de Moïse, comme son testament, et vu qu'on rencontre d'autres testaments (plus brefs) à l'intérieur de l'HD (Jos 23 ; 1 Sam 12), la prise en considération de ces résumés pourrait ouvrir une nouvelle perspective dans l'étude de la structure du Dt.

L'autre question à laquelle nous devons nous consacrer maintenant est celle de l'arrangement du code de la loi. Jusqu'à récemment, il y a eu peu d'intérêt pour ce sujet. La proposition « classique » envisageait la tripartition suivante : 1. les lois administrant le culte (12,1-16,17) ; 2. les autorités et les institutions (16,18,22) ; 3. les autres lois, privées et publiques (19-25). Cette structure reste floue (et hésitante à propos de l'organisation de Dt 12ss). Extrêmement stimulante est alors l'idée émise par Schultz, Kaufmann et Braulik, que l'arrangement du Code

63. Cf. la synopse de H.D. Preuß, *Deuteronomium*, p. 72-73.

64. A.D.H. Mayes, *Deuteronomy*, p. 34.

65. Cf. aussi l'article stimulant de N. Lohfink « Culture Shock and Theology ».

66. Cf. G. Braulik, *Deuteronomium*, pp. 5-6 ; R.E. Clements, *Deuteronomy*, pp. 13-4 : 1-4 : Prologue historique ; 5-28 : Torah (5-11 : Introduction, 12-26 : le code central de la loi, 27-28 : Conclusion), 29-32 : Alliance dans les plaines de Moab, 33-34 : les adieux de Moïse et sa mort.

67. D.L. Christensen, *Deuteronomy*, p.xli, trouve une structure concentrique : A : Le cadre extérieur : un regard en arrière, 1-3 ; B : Le cadre intérieur : la grande péroration, 4-11 ; C : Le corps central : les stipulations de l'alliance, 12-26 ; B' : Le cadre intérieur : la cérémonie de l'alliance, 27-30 ; A' : Le cadre extérieur : un regard en avant, 31-34. De fait, les structures concentriques sont assez fréquentes dans le Dt et celles de Christensen sonnent bien. Mais ce degré d'abstraction reflète-t-il vraiment l'intention des éditeurs du livre ?

de la loi est fait selon le Décalogue de Dt 5⁶⁸. L'influence des dix commandements sur la structure du Code de la Loi est facilement démontrable, mais elle ne s'applique pas à chaque loi de Dt 12ss (e.g. 24,10-17). Pour Braulik justement, le modèle du décalogue est moins perceptible en 12-18 qu'en 19-25. Cela signifie que la collection en 12-18* était déjà établie lorsque le Décalogue fut écrit. L'arrangement de 19ss est due sans doute à une « rédaction qui s'inspire du décalogue ». La structure décalogique devrait, pour cette raison, être considérée comme un résultat d'une édition exilique du Dt (p. 115-118), édition qui serait à l'origine de la « carrière » des dix commandements. Le Décalogue ne devrait pas être interprété comme un résumé indépendant des principes éthiques d'Israël, mais plutôt comme une table des matières du Code de la loi.

Un dernier mot sur les lectures holistiques de la structure du Dt et de l'HD. Hoffmann regarde l'HD (il la tient pour l'œuvre d'un auteur exilique) comme étant structurée par l'antagonisme de réformes et de contre-réformes⁶⁹. Le Dt pose la fondation de cette structure en décrivant Moïse comme l'archétype des réformateurs dtrs. Hoffmann a certainement dégagé des traits importants de l'idéologie dtr. Mais la théologie deutéronomiste ne se réduit pas à ce seul point qui, du reste, ne permet pas d'embrasser toute la complexité de l'œuvre.

MATIÈRES THÉOLOGIQUES ET IDÉOLOGIQUES

L'exclusivité du culte de Yhwh et les autres dieux.

L'accent que met le Dt sur Yhwh, en tant que l'unique Dieu d'Israël, et sur la stricte prohibition de se tourner vers d'autres dieux, est un des *leitmotiv* du livre. Une discussion a surgi suite à cette question : l'idéologie du Dt est-elle naturellement monothéiste ? La thèse de M. Rose sur l'exigence du culte yahwiste à l'exclusivité a clarifié la situation⁷⁰. Selon lui, le niveau josianique et le premier niveau exilique du livre manifestent une conception monolâtrique, puisque les « autres dieux » y sont présentés comme de vrais dangers pour Israël. C'est

68. H. Schulz, *Das Todesrecht im Alten Testament* (Diss. Marburg, 1966 [l'exkursus concernant le lien entre Dt 12-26 et le Décalogue n'a pas été publié dans BZAW 114, 1969]); S.A. Kaufmann, « The Structure of the Deuteronomic Law », *Maarav* 1 (1979), pp. 105-58 ; G. Braulik, *Die deuteronomischen Gesetze* (dans les pp. 15-61 il mentionne les précurseurs de cette idée). La structure inspirée du décalogue de Dt 12ss peut être décrite de la manière suivante : I-III : 12,2-16,7 ; IV : 16,18-18,22 ; V : 19,1-21,23 ; VI : 22,13-23,15 ; VII : 23,16-24,7 ; VIII : 24,8-25,4 ; IX : 25,5-12 ; X ; X : 25,13-16. (Le quatrième commandement est interprété comme se référant généralement aux autorités, comme le faisait déjà Luther).

69. H.-D. Hoffmann, *Reform und Reformen. Untersuchungen zu einem Grundthema der deuteronomistischen Geschichtsschreibung* (AThANT 66, Zürich : Theologischer Verlag, 1980). Il prétend rester fidèle à la conception du Deutéronomiste de Noth, mais Noth n'a pas éliminé les problèmes diachroniques dans son traitement de l'HD.

70. M. Rose, *Der Ausschließlichkeitsanspruch Jahwes. Deuteronomische Schultheologie und die Volksfrömmigkeit der späten Königszeit* (BWANT 106 ; Stuttgart et al. : Kohlhammer, 1975).

seulement dans la seconde rédaction dtr (rédaction exilique tardive, cf. en part. Dt 4) que nous avons des affirmations spécifiquement monothéistes (proches de celles du Second Esaïe)⁷¹. Comme Rose l'a bien vu, le véritable ennemi théologique du Dt josianique et du premier Dtr exilique, ce n'est pas « le culte orgiaque de la nature des Cananéens » (fantasme de plusieurs exégètes), mais c'est la religion populaire judéenne qui célébrait Yhwh en compagnie d'autres divinités (Ashéra), et sous différentes formes de manifestations (Yhwh de Teman, Yhwh de Samarie). Cela nous amène à la discussion sur l'interprétation du יהוה אחד dans le *shema*' de Dt 6,4ss.

L'interprétation traditionnelle qui comprend יהוה אחד comme l'« unique » est à peu près abandonnée. La plupart des exégètes comprennent cette expression dans le cadre d'une polémique à l'encontre d'un poly-yahwisme⁷². Yhwh est un Dieu indivisible et il ne se laisse pas vénérer sous différentes formes ni en différents sanctuaires, telle est l'idée. Mais il est également possible que le « Yhwh Un » inclut – du moins au temps de l'Exil et pour le dire ainsi – une identité diachronique. Yhwh, « le Dieu des Pères » est le même pour les générations et présentes et futures, cela en dépit des événements tragiques de 597/587⁷³. Quoi qu'il en soit, l'application de Dt 6,4ss se trouve en Dt 12. Le travail récent de Reuter montre que la formule « le lieu que Yhwh choisira » se réfère toujours à Jérusalem et que la première version de ce chapitre (12,13-14a. 15-18) date du temps de Josias⁷⁴. Il n'y a pas de Dt sans centralisation du culte.

Yhwh et son peuple

Le lien spécial entre Yhwh et Israël est exprimé, dans le Dt, par les concepts d'élection et d'alliance, communément regardés comme des éléments traditionnels de la pensée israélite. Cette idée a été entre-temps remise en question. Perlitt a soutenu que la théologie de l'alliance fut élaborée dans le milieu dt/dtr ; il ouvrait par là un grand débat⁷⁵. Les textes parlant de l'élection d'Israël (4,37ss ; 7,6ss ; 10,14s)⁷⁶ sont considérés aujourd'hui comme appartenant à l'ultime

71. Cf. aussi A. Rofé, « The Monotheistic Argumentation in Deuteronomy iv 32-40 : Contents, Composition and Context », *VT* 35 (1985), pp. 434-45.

72. Cf. M. Peter, « Dtn 6,4 – ein monotheistischer Text ? », *BZ NF* 24 (1980), pp. 252-62 ; P. Höffken, « Eine Bemerkung zum religionsgeschichtlichen Hintergrund von Dt 6,4 », *BZ NF* 28 (1984), pp. 88-93 ; T. Veijola, « Höre Israel ! Der Sinn und Hintergrund von Deuteronomium 6,4-9 », *VT* 42 (1992), pp. 528-41.

73. Cf. S. Amsler, « 'Un seul et même Yhwh'. Pour un sens diachronique de Dt 6,4b », in *Le dernier et l'avant-dernier. Etudes sur l'Ancien Testament* (Le Monde de la Bible 28, Genève : Labor et Fides, 1993), pp. 145-53.

74. *Kultzentralisation*, pp. 42-191.

75. L. Perlitt, *Bundestheologie* a été sèchement attaqué par N. Lohfink, « Bundestheologie im Alten Testament. Zum gleichnamigen Buch von Lothar Perlitt », *Studien I*, pp. 325-61. Cf. E.W. Nicholson, *God and His People* (Oxford : Oxford University Press, 1985).

76. Cf. R. Rendtorff, « Die Erwählung Israels als Thema der deuteronomischen Theologie » in : *Die Botschaft*, pp. 75-86.

couche rédactionnelle du livre. Que signifie cela ? Sommes-nous confrontés à une invention dtr ? Cela semble peu croyable. Il ne fait cependant aucun doute que c'est dans la littérature de l'école deutéronomique que les concepts d'élection et d'alliance ont pris tout leur poids théologique. Pourtant, cela pourrait être le résultat d'une transformation de l'idéologie royale, où élection et alliance sont les privilèges du roi⁷⁷. Le roi choisi (Ps 2 ; 2 S ; etc.) devient alors le peuple choisi. Ce phénomène peut être vu comme une « démocratisation » de vieilles traditions, ce qui va bien avec la « sécularisation » des domaines culturels et rituels observée par Weinfeld. C'est le *pater familias* qui, dans le Dt (exilique), prend la place du prêtre et du roi⁷⁸.

Le peuple apparaît comme l'interlocuteur direct du discours mosaïque. Et d'autre part, le seul médiateur entre lui et Dieu, c'est la loi communiquée par Moïse. C'est donc un peuple qui n'a pas besoin de roi (dans les lois, il n'y a que Dt 17,14-20 qui traite du roi). Mais quel est le « peuple » auquel s'adresse le Dt ? Cette question mérite un examen plus approfondi. Qui sont les destinataires de la loi dans l'édition josianique ? Et qui sont-ils dans les éditions exiliques ? Les réponses à ces questions auront des implications sur l'appréhension globale du Dt.

Le pays dans le Deutéronome

« Le pays est le fait central de toute la théologie du Dt » (Mayes, *Deuteronomy*, p. 79). Parmi les études importantes concernant la notion de pays dans le Dt⁷⁹, celle de Diepold a insisté sur les différentes conceptions des frontières de la terre promise. L'une de ces conceptions tient le Jourdain pour la frontière de la terre promise (9,1 ; 12,10 ; etc.), laquelle est, pour cette raison, limitée au territoire ouest-jordanien. Mais dans Dt 4,45-49 le district de l'est du Jourdain est inclus dans le pays d'Israël. Dt 1,7 et Dt 11,24 étendent le pays d'Israël jusqu'à l'Euphrate ! Diepold lie ces derniers textes à l'expansionnisme de Josias (p. 29-41) ; pourtant aussi bien 1,7 et 11,24 que 4,45ss appartiennent probablement à la dernière couche du Dt⁸⁰, qui reflète la conception utopique d'un « Grand Empire ».

Les exégètes ont souvent fait remarquer qu'il y a une tendance à

77. Cf. M. Baker, *The Older Testament. The Survival of Themes from the Ancient Royal Cult in Sectarian Judaism and Early Christianity* (London : SPCK Press, 1987), pp. 142-54.

78. Sur l'importance de la notion de « père » dans les textes catéchétiques du Dt cf. A. de Pury & T. Römer, « Mémoire et catéchisme dans l'Ancien Testament », in A. de Pury (éd.), *Histoire et conscience historique dans les civilisations du Proche-Orient Ancien* (Cahiers du CEPOA 5, Leuven : Peeters, 1989), pp. 81-92.

79. J.G. Plöger, *Literarkritische, formgeschichtliche und stilkritische Untersuchungen zum Deuteronomium* (BBB 26, Bonn : P. Hansen, 1967) ; P.D. Miller, « The Gift of God. The Deuteronomic Theology of the Land », *Interp.* 23 (1969), pp. 451-465 ; G.C. Macholz, *Israel und das Land. Vorarbeiten zu einem Vergleich zwischen Priesterschrift und deuteronomistischem Geschichtswerk* (Habil. Heidelberg, 1969) ; P. Diepold, *Israels Land* (BWANT 95, Stuttgart et al. : Kohlhammer, 1972).

80. Cf. L. Peritt, *Deuteronomium*, pp. 45-49.

idéaliser le pays : il est décrit, dans les couches exiliques, comme un paradis sur terre (11,10-12 ; cf. 8,7-9). Dans l'édition dtr du Dt, la théologie du pays est liée à celle du repos. Roth distingue entre la théologie du repos du Dtr₁ (le repos est donné à tout Israël dans la conquête du pays ; cf. 3,20) et celle du Dtr₂ (repos comme fruit de l'obéissance à la loi, quel que soit le lieu où se trouve Israël ; cf. 12,9-10)⁸¹.

« Pays coulant de lait et de miel » (6,3 ; 11,9 ; 26,9.15 ; 27,3 ; 31,20), est une formule courante du Dt. Elle est cependant attestée pour la première fois en Ex 3,8. A cause de ce texte-ci, la question de savoir si cette expression peut être considérée comme « proto-dtr »⁸² est encore très débattue. Pour Preuss (*Deuteronomium*, p. 192), elle appartient aux couches dtrs du Dt, et apparaît souvent dans des constructions grammaticales difficiles, indice d'une rédaction tardive. La formule « lait et miel » ne se rencontre pas dans les promesses patriarcales du livre de la Genèse ; mais elle est liée à la tradition de l'Exode, ce qui nous conduit tout droit au point suivant.

Les allusions à l'Égypte et à l'Exode dans le Deutéronome

Le Deutéronome, dans sa forme finale, a un profil exodique. Premièrement nous devons nous rappeler l'accent singulier mis sur la figure de Moïse dans l'encadrement, puis, et surtout, le fait que dans pratiquement tous les chapitres du livre il y a des allusions à l'Exode ou à la situation du peuple en Égypte. A ce sujet, il n'y a pas de différence entre le Code de la loi et son encadrement⁸³. Si l'édition josianique du Dt est influencée par l'idéologie prophétique (oséenne ?), les références à l'Exode ne sont alors nullement étonnantes. Les exégètes ont porté leur attention sur toute une série de particularités concernant les allusions « égyptiennes » du Dt, mais aucune analyse globale de l'idéologie exodique dans le Dt n'a été faite jusqu'ici. Cela résulte probablement du fait que les références à l'Exode semblent contrebalancées par la mention fréquente des « Pères ».

Les Pères et les Patriarches dans le Deutéronome

Le Dt contient environ 50 mentions « théologiques » des pères. Ces mentions apparaissent souvent dans des formules stéréotypées, évoquant principalement le pays ou l'alliance jurés aux pères, ou encore le Dieu des pères, ou enfin cette autre formule : « (ce) que vos pères

81. W. Roth, « The Deuteronomic Rest-Theology : A Redactional-Critical Story », *BR* 21 (1976), pp. 1-10. Roth identifie son Dtr² au DtrN de Göttingen.

82. Ainsi p. expl. D.E. Skweres, *Die Rückverweise im Buch Deuteronomium* (AnBib 79, Romae, Instituto Biblico Pontificio, 1979), pp. 158-165. A présent plusieurs exégètes considèrent Ex 3 comme un produit de la composition- « D » du Pentateuque, cf. W. Johnstone, *Exodus* (OT Guides, Sheffield : JSOT Press, 1990), pp. 48, 73-86.

83. Cf. J. Pons, « La référence à l'Égypte dans les codes de lois de l'Ancien Testament », *ETR* 63 (1988), pp. 169-82.

n'ont pas connu ». Les lecteurs de la Bible ainsi que les exégètes identifient en règle générale ces pères aux Patriarches Abraham, Isaac et Jacob dont les noms apparaissent sept fois dans le livre. Reprenant une idée de Van Seters⁸⁴, j'ai essayé de montrer, dans ma thèse⁸⁵, que dans le Dt les pères ne désignaient pas les patriarches mais plutôt les ancêtres d'Israël en Egypte ou en exode, la génération qui entra dans le pays, ou, plus généralement, les aïeux des destinataires. La formule du pays juré aux pères (p. 173-250), qui peut se diviser en trois catégories⁸⁶, ne se réfère pas aux narrations patriarcales⁸⁷, où le verbe **שבע** apparaît seulement dans quelques textes dtr tardifs (Gn 22,16 ; 24,7 ; 26,3 ; 50,24), mais au commencement de l'histoire de Yhwh avec Israël en Egypte (cf. Ez 20). Prenons un exemple : la prière de Dt 26,15, qui doit être prononcée par chaque génération vivant dans le pays contient la demande suivante : « regarde du haut de ta demeure sainte, du haut du ciel, et bénis ton peuple Israël et le pays que tu nous as donné comme tu l'as juré à nos pères, un pays coulant de lait et de miel ». Le pays est décrit avec la formule exodique « de lait et de miel » et la prière succède au crédo de Dt 26,5ss qui est centré sur les événements de l'Exode. Déjà Nahmanides doutait que les « pères » fissent allusion ici aux patriarches⁸⁸. Ils désignent apparemment la première génération de l'Exode. Il est possible de faire le même raisonnement pour l'alliance (4,31 ; 7,12 ; 8,18 ; 29,11s) ou plus généralement pour le « serment » (7,8 ; 9,5 ; 13,18) juré aux pères. Dans Dt 7,12 « l'alliance et la fidélité qu'il a juré à tes pères » sont déterminées en 7,9 comme « alliance et amour durant mille générations à ceux qui l'aiment et gardent ses commandements. » Il s'agit là d'une allusion directe au Décalogue et au Sinaï-Horeb, excluant du coup l'idée d'une *berît* patriarcale⁸⁹.

Donc, dans la plupart des cas, les pères représentent le début de cette histoire en Egypte ou au moment de la conquête. Toutes les mentions des pères appartiennent aux éditions exiliques du Dt. Nous pouvons conclure qu'il n'y a pas de théologie des pères dans le noyau original du livre.

84. J. Van Seters, « Confessional Reformulation in the Exilic Period », *VT* 22 (1972), pp. 449-59 ; cf. maintenant *Prologue to History. The Yahwist as Historian in Genesis* (Louisville, John Knox Press, 1992), pp. 227-245.

85. T. Römer, *Israels Väter; Untersuchungen zur Väterthematik im Deuteronomium und in der deuteronomistischen Tradition* (OBO 99, Freiburg (CH) : Universitätsverlag, Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht, 1990) ; cf. aussi « Le Deutéronome à la quête des origines », in F. Haudebert (éd.), *Le Pentateuque. Débats et Recherches* (LD 151, Paris : Cerf, 1992), pp. 65-98.

86. I : « le pays juré aux pères » : 6,18 ; 8,1 ; (19,8a) ; 31,20.21 ; II : serment aux pères + **להם** : 1,8 ; 1,35 ; (19,8b) ; 10,11 ; 11,9 ; 11,21 ; 30,20 ; 31,7 ; III : serment aux pères + **לנו** : 6,23 ; 26,3 ; 26,15, ou + **לאתלך** : 6,10 ; 7,13 ; 28,11 ; (34,4).

87. Cela fut explicitement avancé par Skweres qui considère que chaque **אשר נשבע** se réfère à un texte écrit. Pour une critique de Skweres cf. Römer, *Väter*, pp. 229 ; E. Blum, *Studien zur Komposition des Pentateuch* (BZAW 189, Berlin ; New York, 1990), pp. 172-76.

88. RAMBAN, *Commentary on the Torah. Deuteronomy* (traduit par Rabbi C.B. Chavel, New York : Shilo Publishing House, 1976), p. 315.

89. Rappelons le fait que le concept d'alliance, quand il est relié dans le Tétrateuque aux trois Patriarches n'apparaît que dans des textes P !

L'identification des pères à Abraham, Isaac et Jacob (1,8 ; 6,10 ; 9,5 ; 29,12 ; 30,20) aussi bien que l'insertion des noms patriarcaux en 9,27 et 34,4 sont dues à une rédaction post-dtr. En 9,27, p. expl. la référence à Abraham, Isaac et Jacob interrompt la continuité du motif exodique dans la prière de Moïse⁹⁰, et c'est l'unique verset dans le Dt où *zkr* est appliqué à Yhwh (ce qui est typique de P). L'identification des pères aux patriarches en 9,5 est d'autant plus étonnante que les pères sont liés à une promesse divine, celle d'expulser les autres peuples, promesse caractéristique de la tradition de l'Exode (cf. Ex 23,27ss). L'heptuple⁹¹ insertion des noms patriarcaux dans le Dt et leur place « stratégique » (cf. le cadre patriarcal en 1,8 et 34,4) sont probablement l'œuvre de la rédaction finale du Pentateuque : elle isole le Dt de l'HD, et donne au Pentateuque une cohérence conceptuelle. L'absence de toute équation explicite entre pères et Patriarches dans Jos-2R et dans Jér sous-tend cette affirmation. Il semble qu'au temps de l'exil babylonien (et probablement avant, cf. Os 12) nous trouvons des concepts alternatifs à propos de l'origine d'Israël. La Golah dtr aurait trouvé son identité dans une compréhension exodique des origines, tandis que ceux qui sont restés dans le « pays » se seraient référés à la tradition patriarcale (cf. Ez 33,24). Si le Dt et les Dtrs rejettent cette conception généalogique⁹², c'est que, pour eux, l'identité d'Israël dépend de sa vocation et de la réponse à celle-ci.

Ces propositions ont été sévèrement critiquées par Lohfink⁹³. Il rejette l'idée que les noms des patriarches dans le Dt soient des ajouts postérieurs. Le fait que Dt 1,8 identifie explicitement les pères à Abraham, Isaac et Jacob devrait donner la clef de compréhension pour toutes les mentions postérieures de *'abôt*. Lohfink conteste ma critique littéraire des textes patriarcaux dans le Dt (sans refuser d'admettre que certains de ces textes puissent être post-dtr) et prétend que toutes les références dtr aux pères peuvent inclure les Patriarches. Je suis certainement d'accord avec Lohfink quant au fait que Dt 1,8 suggère au lecteur l'identification des Pères aux Patriarches, mais la question est : qui est responsable de cette suggestion⁹⁴ ? Je suis toujours convaincu que ce n'est pas le Dtr, dès lors que, comme le concède Lohfink, le Dt et

90. Cf. J. Vermeylen, « Les sections narratives de Dt 5-11 et leur relation à Ex 19-34 », in N. Lohfink (éd.), *Das Deuteronomium*, pp. 175-207 ; p. 201.

91. Pour l'importance du nombre « sept » dans la forme finale du Dt cf. G. Braulik, « Die Funktion von Siebenergruppierungen im Endtext des Deuteronomiums », in F.V. Reiterer (éd.), *Ein Gott, eine Offenbarung. Beiträge zur biblischen Exegese, Theologie und Spiritualität? FS N. Füglistner* (Würzburg : Echter, 1991), pp. 37-50.

92. Cf. les remarques pertinentes de A. de Pury sur la dépréciation du père qui descendit en Egypte en Dt 26,5, « Le cycle de Jacob comme légende autonome des origines d'Israël », in *Congress Volume Leuven 1989* (SVT 43, Leiden : Brill, 1991), pp. 78-96 ; p. 83.

93. N. Lohfink, *Die Väter Israels im Deuteronomium. Mit einer Stellungnahme von Thomas Römer* (OBO 111, Freiburg (CH) : Universitätsverlag, Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht, 1991). Pour d'autres compte rendus, cf. C.T. Begg, *Bib.* 73 (1992), pp. 112-16 ; E. Blum, *WO* 28 (1992), pp. 180-83 ; H.D. Preuß, « Zum deuteronomistischen Geschichtswerk », pp. 242-45 ; W. Roth, *JBL* 111 (1992), pp. 125-26 ; H. Seebass, *ThLZ* 97 (1991), cols. 102-105.

94. Cf. la recension de l'ouvrage de Lohfink par S.L. McKenzie, *JBL* 112 (1993), pp. 128-30 ; p. 129.

l'HD se réfèrent *in extenso* et uniquement aux événements que nous trouvons dans les traditions de l'exode, du désert et de la conquête⁹⁵. Les observations de la critique littéraire doivent nécessairement être complétées par des considérations concernant l'histoire des traditions ou par d'autres analyses (sociologiques, idéologiques, etc.)⁹⁶. Les discussions au sujet des pères doivent se poursuivre et essayer, entre autres choses, de clarifier la relation entre les promesses de la Gn et celles du Dt⁹⁷. La divergence entre la thèse de Lohfink et celle que j'ai défendue est aussi une affaire de présupposés. Lohfink lit le Dt essentiellement comme la finale du Pentateuque pré-sacerdotal, tandis que mon analyse du Dt dépend du contexte de l'HD. Cela nous amène à la question des relations entre le Dt et le Tétrateuque, laquelle sera brièvement traitée ici.

Deutéronome et Pentateuque

Pour Noth comme pour tous ses collègues, il était évident que les auteurs du Dt, principalement de Dt 1-3(4) et 9-10, ont « pris en compte une partie du matériel des sources du vieil 'Hexateuque' » (p. 129). Là où Noth était assez prudent touchant le recours aux « plus vieilles sources » dans le Dt (cf. p. 46-60), d'autres postulaient pour l'édition josianique du Dt des reprises directes des narrations du Tétrateuque pré-sacerdotal (« J/E »). Cette approche peut être trouvée dans les commentaires récents de Braulik, Perlitt et Weinfeld. Pourtant, à la lumière de la discussion actuelle sur l'hypothèse documentaire classique⁹⁸, la relation littéraire entre Gn-Nb et Dt est devenue à nouveau une matière sensible. En examinant les traditions parallèles dans le Dt et le Tétrateuque, Van Seters et Rose sont parvenus à la conclusion que les récits dans Ex et Nb dépendent du Dt⁹⁹. Rose, par exemple, prétend, à l'encontre de l'opinion traditionnelle que le récit des espions – « J » en Nb 13-14 – présuppose le récit de Dt 1,19ss. Cependant, Blum a montré (*Studien*, p. 176ss) que cette alternative est trop simpliste. Les relations entre le Tétrateuque pré-sacerdotal et le Dt dtr sont certaine-

95. Cf. N. Lohfink, « Deutéronome et Pentateuque », dans F. Haudebert (éd.), *Le Pentateuque*, pp. 35-64 ; p. 59.

96. Cf. mon « Nachwort » au *Väter* de Lohfink, pp. 111-23.

97. Sur cette matière cf. L. Schmidt, « Väterverheißungen und Pentateuchfrage », *ZAW* 104 (1992), pp. 1-27 ; J. Scharbert, « Die Landverheißung an die Väter als einfache Zusage, als Eid und als Bund », in R. Bartelmus et al. (éd.), *Konsequente Traditionsgeschichte. FS K. Baltzer* (OBO 126 : Freiburg (CH) : Universitätsverlag, Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht), pp. 337-54 ; B. Gosse, « Le souvenir de l'alliance avec Abraham, Isaac et Jacob et le serment du don de la terre dans le Pentateuque », *EsBib* 51 (1993), pp. 459-472.

98. Pour une histoire de la recherche cf. R.N. Whybray, *The Making of the Pentateuch* (JSOT Suppl. Ser. 53, Sheffield : JSOT Press, 1987) ; A. de Pury & T. Römer, « Le Pentateuque en question : position du problème et brève histoire de la recherche » in A. de Pury (éd.), *Le Pentateuque en question* (Le Monde de la Bible, Genève : Labor et Fides, 1991, 2^e éd.), pp. 9-80.

99. Cf. J. Van Seters, « The Conquest of Sihon's Kingdom. A Literary Examination », *JBL* 91 (1972), pp. 182-97 ; « Etiology in the Moses Tradition : The Case of Exodus 18 », *Hebrew Annual Review* 9 (1985), pp. 355-61 ; M. Rose, *Deuteronomist und Jahwist. Untersuchungen zu den Berührungspunkten beider Literaturwerke* (ATHANT 67 ; Zürich : Theologischer Verlag, 1981).

ment plus complexes et l'on ne peut se contenter de l'idée d'une dépendance unilatérale, dans quelque direction que ce soit. Si nous comparons Nb 13-14 (sans « P ») à Dt 1,19ss, il y a des chances, selon Rose, que nous trouvions un certain nombre d'arguments en faveur de l'antériorité de Dt 1. Dans Dt 1, il n'y a pas d'équivalent à la prière d'intercession de Moïse, et l'énonciation de Dt 1,37 serait impossible si la *Vorlage* de l'auteur avait été Nb 13-14 (« J/E ») ; de plus, Nb 14,25 apparaît comme un motif aveugle comparé à Dt 1,40 ; 2,1. D'un autre côté, quelques points semblent plus « primitifs » en Nb 13-14 qu'en Dt 1 (p. expl. Nb 13,28/Dt 1,28 ; Nb 13,23/Dt 1,24). Nous pouvons donc admettre que Nb 13-14* se base sur Dt 1,19ss, mais aussi sur une tradition plus ancienne (orale, écrite ?), qui pourrait bien être également la *Vorlage* de Dt 1,19ss. De toute façon, une dépendance littéraire des sections narratives du Dt à l'égard du Tétrateuque pré-sacerdotal paraît de moins en moins certaine. Si la contestation récente de Perlitt quant à la présence d'éléments P dans le Dt¹⁰⁰ est fondée, l'intégration du Dt dans le Pentateuque pourrait être assignée au « rédacteur final ». Quel que soit le résultat de cette discussion¹⁰¹, le contexte premier et original pour une interprétation adéquate du Dt ne devrait pas être le Tétrateuque mais l'HD, comme Noth l'a établi.

Perspectives pour la recherche future sur le Deutéronome

Comment résumer l'état actuel de la recherche sur le Dt ? Selon Preuss, nous sommes en présence d'une diversité d'approches et de résultats. Il est lui-même assez pessimiste sur les possibilités d'un consensus, puisqu'elles se limitent aux écoles exégétiques¹⁰². Cependant Preuss noircit peut-être la situation. Noth nous a enseigné de voir le Dt comme l'introduction à l'HD et cela est aujourd'hui l'un des résultats les plus assurés de la recherche en critique biblique. Il a fait une distinction décisive entre le Dt original, l'édition dtr du livre et les additions ultérieures. La plupart des chercheurs acceptent apparemment ces distinctions majeures même s'ils les définissent diversement. Et même ceux qui ne s'intéressent pas au travail diachronique nieront difficilement la validité de cette approche. D'un côté, la plupart des adeptes de la critique littéraire reconnaissent à présent la nécessité à la fois de l'analyse structurelle et des techniques de composition. Nous pouvons également observer un intérêt croissant concernant les textes légaux du Dt.

Pour la recherche future sur le Dt, le premier *desideratum* devra être méthodologique. Nous devrions nous conformer au vœu de

100. L. Perlitt, « Priesterschrift im Deuteronomium ? » ZAW 100 (1988) Supplement, pp. 65-88 ; cf. aussi P. Stoellger, « Deuteronomium 34 ohne Priesterschrift », ZAW 105 (1993), pp. 26-51.

101. La conception traditionnelle de la fin de P en Dt 34 a été encore récemment défendue par L. Schmidt, *Studien zur Priesterschrift* (BZAW 214, Berlin, New York : de Gruyter, 1993).

102. Cf. H.D. Preuß, « Zum deuteronomistischen Geschichtswerk », p. 245.

McKenzie selon lequel « la critique historique et la critique littéraire [concernant le Dt, T.R.] devraient être complémentaires » (« Deuteronomistic History », p. 167). Quant aux problèmes diachroniques inhérents au Dt, la discussion entre les écoles de Cross et de Smend devrait s'intensifier. Il nous faut rediscuter à nouveau les critères qui nous permettent de distinguer entre couches « deutéronomiques » et couches « deutéronomistes », ou encore à postuler deux, trois ou davantage de rédacteurs dtrs. Personnellement, je trouve assez difficile d'imaginer que le Dt (et l'HD) puisse avoir transité dans un espace de temps relativement bref entre les mains de dix rédacteurs ou plus. Les Deutéronomistes n'avaient pas d'ordinateurs ni le loisir de réécrire constamment leur histoire. Il se peut que nous devrions retourner à la distinction fondamentale de Noth entre la première édition du Dt, l'HD (Dtr₁) et les additions ultérieures (Dtr₂), reconnaissant la difficulté de spécifier le caractère et les interrelations possibles de ces insertions¹⁰³. Une nouvelle attention devrait être accordée à la configuration du Dt. Beaucoup d'analyses intéressantes concernent la structure de chapitres individuels, mais peu considèrent la structure du livre tout entier. Si le Dt se présente lui-même comme un discours d'adieu de Moïse, cela peut-il fournir le modèle aux discours des livres suivants ? Cette piste confirmerait et préciserait l'observation de Noth d'après laquelle ce sont ces discours qui créent avant tout l'unité de l'HD. Mais si le Dt peut être caractérisé comme un testament (littéraire) ou une sorte de mémoire, il doit dépendre alors des conventions de ces genres respectifs.

En ce qui concerne le Code de la Loi, la recherche devrait aller plus au fond de la question de son statut et de sa fonction. Dans un article récent, Mayes a décrit les deux interprétations capitales de la loi dt qui reflètent, selon lui, deux traditions philosophiques¹⁰⁴. Selon l'interprétation « parénétiqne », Dt 12ss est essentiellement un enseignement sur une société idéale ; selon l'interprétation « institutionnelle », le Dt a été écrit comme une législation étatique et doit être compris comme telle. Peut-être qu'il ne s'agit pas là d'une réelle alternative, puisque les deux interprétations ne font qu'accentuer des aspects différents du Code. Si le Code original de la loi a été conçu comme une loi étatique, qu'arriva-t-il lorsqu'il fut intégré dans l'HD ? D'un autre côté, quelques lois (en part. dans Dt 19-25) sont apparemment le produit d'une époque ([post-]exilique) dépourvue d'Etat, pouvant dès lors avoir d'autres buts que ceux du livre de la loi josianique. Afin de parvenir à une compréhension adéquate du rôle de la loi dans le Dt, nous avons besoin d'en savoir davantage sur la fabrication et le rôle des lois dans le Proche-Orient Ancien, et leur relation à la loi biblique. En

103. La question de la date josianique de la première couche dtr dépend de l'analyse de l'HD tout entière, en part. des livres des Rois. Dans le Dt, nous pourrions certainement trouver des « textes josianiques », mais sont-ils nécessairement liés au projet historiographique qui couvre les livres de Dt à 2R ?

104. A.D.H. Mayes, « On Describing the Purpose of Deuteronomy », *JSOT* 58 (1993), pp. 13-33.

général, les sciences bibliques devraient s'ouvrir elles-mêmes à plus d'interdisciplinarité. Pour une meilleure compréhension du Dt, nous ne pouvons plus nous contenter seulement d'une liste de *loci* (Dieu, peuple, pays, etc.). Les exégètes doivent prendre en compte le(s) contexte(s) social(aux) du Dt¹⁰⁵ et se mettre à l'écoute de ce que l'anthropologie peut nous dire à propos de la manière dont les « origines » d'une communauté ont lieu¹⁰⁶. Le Dt pourrait certainement être lu aux différents niveaux de ses éditions successives comme une réponse aux transformations de la société judéenne. Les auteurs du Dt proposent des modèles nouveaux pour l'identité du « peuple de Yhwh », qu'ils greffent à un discours sur les origines du peuple. Or, la référence à l'origine aide à transformer le présent. Le Dt est probablement le promoteur de la plus importante transformation du judaïsme, c'est-à-dire la substitution de la Torah au Temple¹⁰⁷.

Comme il ressort maintenant dans la Bible, le Dt a une double identité et peut être comparé à une charnière. Il est la conclusion de ce que les rédacteurs de la Torah considèrent comme les traditions des origines « officielles » du peuple ; mais en même temps, et avant tout, il est le commencement et la clef d'un autre récit, l'« historiographie deutéronomiste », découvert et magistralement décrit par M. Noth il y a une cinquantaine d'années. Ainsi, un travail sérieux sur le Dt nous aidera à mieux apprécier ce point névralgique de la Bible. Mayes nous a rappelé fort à propos les principes herméneutiques de Gadamer « qu'aussi longtemps que l'interprétation est une affaire de dialogue entre l'interprète et le texte, il ne saurait y avoir d'interprétation ultime et décisive » (« Purpose », p. 20). Pourtant l'état actuel de la recherche sur le Dt réclame clairement l'intensification du dialogue entre chercheurs de différentes écoles exégétiques et entre les chercheurs et le Deutéronome.

Université de Lausanne.

Thomas RÖMER

105. Cf. à propos du Code, le récent essai de L. Stulmann, « Encroachment in Deuteronomy : An Analysis of the Social World of the D Code », *JBL* 109 (1990), pp. 613-632.

106. Cf. p. expl. M.-D. Perrot et al., *La mythologie programmée. L'économie des croyances dans la société moderne* (Paris : Presses Universitaires de France, 1992).

107. Sur ce point cf. Françoise Smyth-Florentin, « La maison et le livre », in O. Abel & F. Smyth-Florentin (éd.), *Le livre de traverse. De l'exégèse biblique à l'anthropologie* (Patrimoines, Paris : Cerf, 1992), pp. 15-21.